Le Don de la Fête nationale 1969

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **15 (1969)**

Heft 7

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-848861

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le Don de la Fête nationale 1969

A l'époque des « blocs », des organisations continentales et universelles, où l'homme vise la lune et les étoiles, il semble à maints esprits que la Fête nationale d'un petit Etat n'a pas plus de signification que le jubilé d'une grande entreprise ou une fête de société. — Mais le 1er août n'est pas une festivité, c'est un jour du souvenir et du recueillement, que nous célébrons entre nous, et qui n'a pas plus de rapport avec les superpuissances et les voyages interplanétaires qu'une fête de famille : plus se déchaînent à l'extérieur le vacarme et l'agitation, plus on apprécie la paix et la fraternité qui règnent dans la maison. Et le petit insigne que nous portons ce jour-là montre que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Le produit du Don de la Fête nationale 1969 est destiné aux tâches nationales de la Croix-Rouge suisse. Les fonds récoltés seront plus particulièrement consacrés à la formation professionnelle du personnel soignant, aux cours, et au service des samaritains. Mais l'activité de la Croix-Rouge dans notre pays comprend encore de nombreux domaines, comme le service de la transfusion de sang, la protection civile, les secours en cas de catastrophes et la Croix-Rouge pour la jeunesse, pour n'en citer que quelques exemples.

Quand un membre de notre famille, un ami ou un collègue doit aller à l'hôpital, nous prenons aussitôt conscience qu'il ne sufift pas, pour résoudre le problème de la maladie, de construire et équiper des bâtiments : il faut aussi une organisation qui veille à mettre des infirmières et des infirmiers à disposition. La Croix - Rouge suisse s'occupe depuis la fin du siècle dernier de la formation d'un personnel soignant qualifié. Ce secteur d'activité s'est grandement développé au cours des années, spécialement depuis la seconde guerre mondiale. Si les soins aux malades sont pour l'essentiel en dehors des compétences fédérales, la formation du personnel infirmier n'en est pas moins une tâche d'intérêt national. Et comme le rayon d'activité des centres de formation déborde largement des frontières cantonales, la rationalisation de cet enseignement s'imposait. Aujourd'hui, la Croix-Rouge suisse soutient et contrôle la formation professionnelle de plus de soixante-dix écoles, qui préparent aux professions médicales auxiliaires suivantes :

Soins généraux aux malades, Hygiène maternelle et pédiatrique, Soins pratiques, Soins en psychiatrie, Laborantines médicales.

Le recrutement et la propagande en faveur des soins infirmiers, de même que la formation des cadres à l'école de perfectionnement de la Croix-Rouge, font également partie de ces tâches. Le manque de personnel qualifié oblige à décharger les hôpitaux, soit par le traitement à domicile, soit par la formation de volontaires qui servent d'auxiliaires dans les cliniques et hôpitaux.

Par des cours spéciaux, la Croix-Rouge suisse forme des infirmières diplômées qui donnent ensuite des cours au public sous le patronage de ses sections locales, par exemple pour les soins à domicile et pour l'hygiène maternelle et pédiatrique. D'autres infirmières, qui sont également formées par la Croix - Rouge pour l'enseignement, instruisent des aides-soignantes pour les hôpitaux.

Dans le domaine des premiers secours et du sauvetage, la Croix-Rouge suisse exerce des fonctions de soutien et de coordination. Diverses institutions de secours qui lui sont affiliées, en particulier l'Alliance suisse des samaritains, sont soutenues techniquement et financièrement avec le devoir de participer selon leurs possibilités, en cas de catastrophes, aux actions de secours de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge suisse est en outre l'organe d'exécution de la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage.

Le Don suisse de la Fête nationale se réjouit de pouvoir soutenir, grâce à sa collecte de cette année, les tâches nationales de la Croix-Rouge suisse.